



VACQUIERS BOULOC

VILLENEUVE-LES-BOULOC BASKET

SAISON 2021 – 2022

Bernard PENAVAYRE
Président de VACQUIERS BOULOC BASKET

Vacquiers, le 28/07/2021

Bonjour,

Vous trouverez dans ce document tous les éléments pour une adhésion au VBB !

1

• La création de licence

Pour la saison 2021-2022, le paiement en ligne par CB est désormais possible.

- ① Vous nous faites parvenir le **nom, prénom, date de naissance**, et **adresse mail** du futur licencié
- ② Nous vous envoyons par mail, un lien personnalisé vous amenant à renseigner un **formulaire** de pré-inscription.
- ③ Le club contrôle alors le formulaire de pré-inscription et valide la demande, dès réception du paiement.
- ④ Le comité départemental de basket contrôle et valide, à son tour la demande, ce qui génère l'envoi de la **version dématérialisée de la licence**.

Précisions sur le contenu du formulaire :

- **Le certificat médical n'est plus nécessaire pour les mineurs.** Il suffit de remplir un questionnaire relatif à leur état de santé.
- L'assurance

L'assurance option A est comprise dans le prix de la licence. Si elle vous convient, vous pouvez donc la cocher.

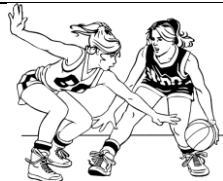
Vous pouvez sinon choisir une autre option et payer le supplément.

• Le prix de la licence :



Le montant de la licence pour la saison 2021-2022 reste inchangé par rapport à la saison passée.

Sur le prix d'une licence, une partie fixe est prélevée au club, à destination des différentes instances de basket (FFBB, comité départemental et ligue régionale). La partie club permet donc de faire vivre le club, de payer les frais administratifs, d'engager les équipes en compétition, de payer les salariés, les arbitres, les déplacements, d'acheter le matériel.....

	Babys : U7	Groupe Mini : mini poussins : U9 poussins(es) : U11	Groupe Jeunes : benjamins(es) : U13 minimes F & G : U15	Groupe Seniors : cadets(tes) : U17 , Juniors U20 , seniors F G
Création Renouvellement	148 €	160 €	181 €	204 €
Frais de mutation	/	/	A partir de minimales (U14 & U15) + 60 €	+ 60 €
Supplément assurance si option B (indemnités journalières)	/	/	/	(Seniors uniquement) Option B : 8,63€

Les frais de mutation de 60 € (à partir de la catégorie U14) sont entièrement à la charge du licencié.

Réduction famille sur le montant total de ces licences :

- 2 licences : - 15 euros
- 3 licences : - 35 euros
- 4 licences : - 60 euros

*Ex : 1 poussin et 1 minime de la même famille → 160 + 181 = 341€ - réduction 15 € **Total : 326€***

Montant des licences « non-joueur » - (inutile de cocher l'assurance sauf pour les arbitres)

Les membres du bureau, les entraîneurs, les coaches d'équipe quelle que soit la catégorie, les OTM (parents tenant la table) et les arbitres doivent posséder une licence dont le montant est fixé par le Comité Départemental. Chacun doit verser sa cotisation à hauteur de ce montant soit **50 euros** cette année. Ces licences « non-joueur » n'entrent pas en compte pour la réduction décrite ci-dessus.

Faire un don :

Vous pouvez transformer votre cotisation en don fait au club. Ce don est déductible des impôts (don à une association) et **vous permet finalement de réduire le montant de votre cotisation.** voir le document ([page 11](#)) « Tout savoir sur le don grâce à la défiscalisation »

Le paiement :

La demande de licence sera validée par le club après paiement seulement.
Vous pouvez régler :



- par **carte bancaire** lors de la saisie de votre licence (grâce au partenariat FFBB – HelloAsso)
- par virement : le RIB du club est en pièce jointe (page 10). Attention, il est **impératif** d'indiquer dans l'ordre de virement, le nom, prénom et catégorie du licencié.
- par chèque : 1 chèque ou plusieurs dans la limite de 3.
- en espèces.

• Mesures sanitaires :

Compte tenu d'une potentialité d'une nouvelle vague du virus Covid-19 dès cet été et suivant les directives gouvernementales, nous recommandons fortement à toutes les personnes qui auront un contact avec les structures du club - licenciés, non licenciés, parents, accompagnateurs, toute personne à partir de 12 ans - de se faire vacciner avant la reprise des entraînements fin août. En effet, cela limitera considérablement les impacts sur l'organisation de nos activités, entraînements et matchs. Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions par avance.

• Suivre l'actualité du club :

Le VBB, sur son site internet www.vbb-basket.fr sur sa page www.facebook.com/vbb.basket/, sur son compte <https://www.instagram.com/vbbbasket>, sur Twitter vous informe toute l'année de l'actualité du club : les équipes, les entraîneurs, les horaires et lieux d'entraînements, les calendriers et résultats des matchs, les événements, les documents à télécharger, les modifications de dernière minute. Pensez à utiliser ces sources d'informations mises à jour très régulièrement.

• planning des entrainements :

Le planning des entrainements est en cours de finalisation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé très prochainement. Il sera disponible sur www.vbb-basket.fr rubrique saison 2021-2022.

• Récapitulatif des éléments à retourner au club

- ❶ la **fiche d'inscription** (page 9) avec votre adresse mail (adresse mail des parents pour les mineurs).
- ❷ **l'autorisation parentale** (page 8) à retourner impérativement pour les mineurs.
- ❸ le **paiement de la cotisation** (globale si plusieurs licenciés).
- si besoin d'un reçu pour participation employeur ou reçu fiscal à la suite d'un don, merci de nous l'indiquer.

Ces éléments seront à retourner :

par mail, par envoi postal, par dépôt dans la boîte à lettres ou par l'intermédiaire de l'entraîneur

→ **Séverine VIACELLI - 6 impasse de la Seube - 31620 BOULOC - secretariat@vbb-basket.fr**



VACQUIERS BOULOC

VILLENEUVE-LES-BOULOC BASKET

REGLEMENT INTERIEUR – CHARTE DU VBB

L'adhésion au club du VBB par la signature de la licence implique, de fait, le plein accord et le respect du présent règlement.

1. L'esprit du Club :

Le VBB entend promouvoir une éthique sportive et associer son image aux valeurs de :

- Plaisir et Convivialité
- Honnêteté et Loyauté
- Esprit d'équipe et Fair-play
- Compétitivité et Performance
- Entraide et Esprit Associatif

Dans ce but, le club a choisi de se doter d'une charte afin de fournir à chacun des membres du club les éléments nécessaires pour mener à bien cet objectif.

La Charte engage :

- chaque licencié
Non Joueurs : OTM, membres bureau, arbitres club, entraîneurs
Joueurs
- mais aussi tout **accompagnant ou spectateur**.

Cette charte se base sur le respect afin de garantir la cohésion dans la vie du club.

Chaque licencié, parent de licencié doit RESPECTER :

- **le matériel, les locaux** : s'interdire tout vol ou dégradation.
- **les autres associations** : ramasser ses déchets, jeter les bouteilles dans les bacs de tri, relever les panneaux.
- **le travail des personnes** : - participer aux manifestations du club
- s'interdire tout propos désobligeants, injures envers les actes des entraîneurs, arbitres, dirigeants ou autres acteurs du club et des compétitions.
- **les personnes** : - s'interdire tout acte violent, comportement dangereux
- s'interdire tous propos injurieux, diffamatoires, sexistes, racistes, homophobes.

Pour rappel, le non-respect de ces règles dans le civil est susceptible de poursuites judiciaires.

Dans le cadre d'une Association, ces règles doivent être encore plus scrupuleusement respectées par l'ensemble des membres jeunes et adultes pour atteindre les valeurs ci-dessus énoncées et éduquer correctement nos enfants.

2. L'administration du Club :

Le Comité Directeur

Le Club est administré par un Comité Directeur composé de membres élus.

Seuls les membres du Comité Directeur sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du Club.

En conséquence, tout projet engageant le club et son image doit être proposé au Comité Directeur avant mise en œuvre.

Financement

Le financement du Club est assuré essentiellement par les cotisations, les subventions, les manifestations, les dons et le sponsoring.

Le montant de la cotisation est fixé tous les ans, en tenant compte des montants des participations à verser à la Fédération Française de Basket Ball (adhésion, engagements des équipes, licences et assurances.)

Dans le cas d'une mutation, le coût propre de cette mutation sera payé par le licencié muté.

3. Droits et devoirs :

Tous les licenciés

Le dossier de licence doit parvenir au club au plus tôt dans la saison et doit être accompagné du règlement pour être traité. Des facilités de paiement sont possibles.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis du VBB, qu'il soit entraîneur, joueur, parent de joueur, membre du bureau directeur ou arbitre. Tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de règlement intérieur du VBB fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Club.

Joueurs

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe du Club, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation sous peine de se voir refuser l'accès à la salle et aux entraînements.

Dans le cas d'un renouvellement de licence, celle-ci sera exigée au premier entraînement.

Une période dite « d'essai » de deux semaines à l'entraînement est accordée aux personnes n'ayant jamais été licenciées au sein du VBB. Le club se réserve le droit de mettre fin à tout moment à cette période.

Un joueur s'engage, par sa demande de licence à participer :

- à tous les matchs de son équipe auxquels l'entraîneur l'a convoqué (sauf accord avec son entraîneur)
- **à l'arbitrage ou au rôle d'OTM sur les matchs** à domicile des autres catégories - selon les besoins, sera sollicité pour d'autres matchs - conformément au planning établi.

- à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations mises en place par le VBB sur sollicitation des dirigeants.

Il est interdit pour tout joueur de jouer sous un faux numéro de licence quelle que soit la circonstance ou la catégorie. Par ailleurs, l'usage de produits dopants, la consommation d'alcool ou de drogue est interdit dans le cadre de la pratique du basket.

Arbitrage

Pour les catégories jeunes (à partir de U13), chaque joueur pourra être amené à participer à l'arbitrage à domicile. Il sera sollicité par son entraîneur qui organisera le planning.

Les joueurs seront positionnés sur des matchs en fonction de leur âge et de leur expérience de l'arbitrage.

Les jeunes seront encadrés par des adultes.

Entraîneurs

La mission d'un entraîneur prend effet lors de la signature de sa demande de licence.

Lors de son engagement, un entraîneur s'engage à tout mettre en œuvre pour que le projet sportif du club défini par le Comité Directeur puisse aboutir. L'entraîneur est le garant du respect du règlement intérieur du VBB par les joueurs de l'équipe dont il a la charge. L'entraîneur doit être présent durant les manifestations organisées par le club et se rendre disponible pour aider à leur bon déroulement.

En début de saison, **l'entraîneur doit organiser** (à l'aide du planning des rencontres qui lui sera remis) la participation de ses joueurs à l'arbitrage des rencontres à domicile.

Lors des entraînements, l'entraîneur doit rester jusqu'à ce que le dernier joueur soit parti, veiller à ce que les lieux soient laissés propres et panneaux relevés.

L'entraîneur ne doit être influencé ni par les dirigeants, ni par les parents et/ou les joueurs pour la convocation des joueurs à un match.

Un entraîneur n'a pas le droit de faire jouer un joueur (mineur ou majeur) sous un faux numéro de licence.

L'entraîneur doit être un exemple en termes de comportement vis à vis des joueurs. Il doit concourir à la vie sociale du club (organisations manifestations,) en se faisant le relais du Comité Directeur auprès des joueurs.

Responsables d'équipe

La mission du responsable d'équipe est de seconder l'entraîneur dans l'organisation administrative, matérielle et non sportive des activités de l'équipe.

Parents de joueurs mineurs

Il est demandé aux parents des joueurs mineurs de :

- Venir encourager leur enfant et l'équipe selon leurs disponibilités.
- Organiser le goûter de fin de match (matches à domicile). Cette tâche sera effectuée à tour de rôle suivant un ordre défini par le responsable d'équipe.
- Participer aux déplacements. A cet effet, chaque parent s'engage à être en règle du point de vue de son assurance automobile et de la validité de son permis de conduire. Il s'engage vis-à-vis des autres familles à la prudence et au respect du code de la route.

4. Mesures disciplinaires :

Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis à vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect des règles nécessaires et librement consenties par chacun des membres et sympathisants du VBB.

Il revient au Comité Directeur du VBB d'étudier les sanctions en fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère rééducatif.

Sanctions :

Dans cet esprit, le TIC (Travail pour l'Intérêt du Club) seront privilégiés : l'intéressé devra apporter son aide dans différents domaines et postes proposés par Le Comité Directeur en fonction des besoins et événements : aide logistique sur manifestation, encadrement entraînements, OTM, arbitrage, responsable équipe (convocation, préparation salle, collation), participation réunion Comité Directeur ...

Domaine Général :

Tout comportement ou acte d'un licencié (ou son représentant) entraînant un dommage quelconque, moral ou matériel pour le VBB, sera porté devant le Comité Directeur du club.

Le Comité directeur aura pour mission d'entendre l'intéressé, les protagonistes et d'examiner les sanctions éventuelles et la portée de celles-ci.

Parmi l'éventail des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, le TIC sera privilégié.

Domaine sportif :

- le comportement inapproprié d'un joueur, tant à l'entraînement qu'en match, sera sanctionné immédiatement par l'entraîneur (exclusion terrain, de la salle, rappel aux règles ...) et le Comité directeur en sera immédiatement informé par mail.

- tous les actes contraires à l'esprit sportif sanctionnés par les instances fédérales lors des compétitions officielles feront l'objet de rappel au règlement sportif par le Comité Directeur, de TIC, de sanctions financières et / ou sportives :

- **remboursement intégral des amendes** infligées au club par les instances fédérales.

- **TIC** : arbitrage, OTM, encadrement équipe...

- **interdiction d'entraînement** et / ou de compétition pour une durée établie en concertation avec l'entraîneur.

Ainsi, pour **chaque faute technique et/ou disqualifiante d'un joueur ou d'un entraîneur**, celui-ci devra assurer le rôle d'OTM ou d'arbitre d'au moins un match de jeunes un samedi après-midi.

5. Dispositions Administratives :

La présente charte sportive est d'application immédiate.

Elle est portée à la connaissance de chaque joueur, entraîneur, responsable d'équipe, membre du club par envoi dans le dossier d'inscription. Elle est disponible sur le site Internet du club.

Conclusion

Le basket est beaucoup plus qu'un simple sport, c'est un état d'esprit, une conception du groupe, une cohésion face à l'adversité, un ensemble de valeurs fortes et partagées par tous.



VACQUIERS BOULOC

VILLENEUVE-LES-BOULOC BASKET

AUTORISATION PARENTALE SAISON 2021-2022

Je, soussigné(é)

.....
responsable légal,

Autorise mon fils, ma fille (*)

.....
à participer aux entraînements, compétitions et autres manifestations, organisés par le club de VACQUIERS BOULOC BASKET, à être **transporté(e)** dans les véhicules personnels des dirigeants, accompagnateurs, ou par tous les moyens mis à disposition par l'association et **décline toute responsabilité** envers eux.

J'autorise le VBB à diffuser des photos de mon enfant dans le cadre de son activité sportive dans la presse locale, sur le site web et sur les réseaux sociaux du club.

Personnes à prévenir en cas d'accident :

NOM	1.	2.	3.
Prénom			
Téléphone			
Lien de parenté			

En cas d'urgence :

Médecin traitant : 📞 :

Clinique (*) :

Hôpital (*) :

Remarques particulières (problème de santé, contraintes particulières ...) :

.....

L'adhésion au Vacquiers Bouloc Basket, par la signature de la licence, implique de fait le plein accord et le respect du Règlement Intérieur joint.

Fait à le

Signature

(*) rayer les mentions inutiles



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2021 - 2022

CATEGORIE U...

NOM PRENOM.....

DATE NAISSANCE

ADRESSE.....

CP :VILLE :

	Téléphone	Adresse Mail (<i>régulièrement consultée</i>)
Licencié		
Mère (<i>si mineur</i>)		
Père (<i>si mineur</i>)		

Réductions Famille sur licences joueurs :

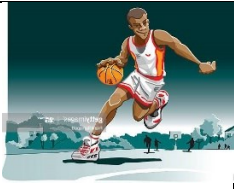
2 licences → - 15€

3 licences → - 35€

4 licences → - 60€

Récapitulatif paiement Famille

Cotisations Joueurs VBB

	Babys U7	Groupe Mini : Mini poussins(es) : U9 Poussins(es) : U11	Groupe Jeunes : Benjamins(es) : U13 Minimes F & G : U15	Groupe Seniors : Cadets(tes) : U17 Juniors : U20 , seniors F & G
Renouvellement Création	148 € X ...	160 € X ...	181 € X ...	204 € X ...
Frais de mutation	/	/	A partir de minimes (U14 & U15) + 60 €	+ 60 €
Supplément assurance (indemnités journalières si option B)	/	/	/	(Seniors uniquement) Option B : 8,63€

Rappel : Assurance option A est comprise dans le prix de la licence.

Cotisations Non-Joueurs **50 € x ... = €**

Total des cotisations : **Réduction** =

Montant du règlement joint :

Pour tout renseignement, contactez : secretariat@vbb-basket.fr



VACQUIERS BOULOC

VILLENEUVE-LES-BOULOC BASKET

Relevé d'Identité Bancaire

Ci-dessous le RIB du Club si vous souhaitez effectuer votre paiement par virement.

Ne pas oublier de bien préciser dans l'ordre de virement, le **nom, prénom et catégorie du licencié.**

Code Banque				Code Guichet		Numéro de Compte		Clé RIB	Domiciliation
10278				02331		00020168101		49	CCM FRONTON

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Relevé d'identité bancaire-IBAN
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc...)

IBAN (International Bank Account number)							BIC (Bank Identification Code)	
FR76	1027	8023	3100	0201	6810	149	CMCIFR2A	

Identifiant international de compte bancaire

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

VACQUIERS BOULOC BASKET
57 A RUE DU VIEUX MOULIN
31340 VACQUIERS

193250130100201



Tout savoir sur le don et la défiscalisation

Objectifs :

- 1 Vous réalisez une **économie sur votre cotisation**.
- 2 Le club bénéficie de **financement supplémentaire**.



Comment ça marche ?

La cotisation comprend 3 parties :

- La part FFBB (reversée intégralement à la fédération, ligue, comité)
- La part assurance (reversée à la FFBB)
- **La part club** qui reste au VBB pour financer le matériel, les salariés, arbitrages, déplacements etc.)

Le VBB étant une association reconnue d'utilité publique, il peut recevoir des dons et produire une attestation pour défiscaliser. La cotisation (part club) peut ainsi être remplacée par **un don d'un montant supérieur** qui pourra être défiscalisé.

Prenons un exemple concret :

Lena sera en U15 la saison prochaine et ses parents sont imposables sur leurs revenus 2021.

Si elle règle sa cotisation « normalement », elle paiera 181€ (65€ part FFBB / assurance + 116€ part club)

Mais elle peut faire un don. Si elle paye 250€ (65€ part FFBB + 185€ de don au club), le club lui enverra une attestation de don pour un montant de 185€ ce qui lui permettra de faire une économie d'impôt de 66% de son don, soit environ 122€. Finalement, en faisant ce don au club, la cotisation lui reviendra à $250€ - 122€ = 128€$ au lieu de 181€.

➔ **Gain pour le licencié : 53€**

Elle aura contribué au financement du club à hauteur de 185€ au lieu de 116€

➔ **Gain pour le club : 69€**

Alors, si vous êtes imposables, n'hésitez pas à choisir le don pour réduire le montant de votre cotisation et permettre au club d'améliorer le service rendu !

MERCI !